

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019 / 2025

SYNTHÈSE UNE LPM DE RENOUVEAU

« Je veux une France forte, maîtresse de son destin, protectrice de ses citoyens et de ses intérêts, capable d'assurer sa défense et sa sécurité, et, en même temps, capable de proposer des réponses globales aux crises qui nous touchent. Je veux une France qui aide et qui protège ceux qui sont les victimes de l'obscurantisme ou du terrorisme, et dont la voix soit entendue par-delà nos frontières. Je veux une France fidèle à ses engagements au sein de l'Alliance atlantique, mais qui soit également le moteur de l'autonomie stratégique européenne. Pour cela, il nous faut un outil de défense complet, fort, moderne, puissant, mis en œuvre par des armées réactives et tournées vers l'avenir. »

Emmanuel Macron, Président de la République
Discours des vœux aux armées à Toulon, 19 janvier 2018



1 /// UNE AMBITION 2030 POUR LA FRANCE ET POUR L'EUROPE : ADAPTER LES ARMÉES AUX DÉFIS FUTURS

Le monde est entré dans une ère de turbulences, comme le soulignent les conclusions de la Revue stratégique remise au Président de la République en octobre 2017. Ainsi, la France et l'Europe sont confrontées à des menaces intenses, diversifiées et durables. En particulier, la persistance du risque terroriste, le retour des politiques de puissance et l'affaiblissement de l'ordre international rendent l'environnement stratégique durablement instable et incertain. Dans cet environnement stratégique marqué, en outre, par l'émergence de nouvelles formes et de nouveaux espaces de conflictualité, nos armées auront dès lors à faire face à des conflits plus durs et des adversaires toujours mieux équipés.

Pour affronter ces menaces et ces défis futurs, le Président de la République a décidé d'une Ambition 2030 pour nos armées. Celle-ci s'appuie sur un modèle d'armée complet et équilibré, capable, de manière soutenable et dans la durée, de garantir le socle fondamental des aptitudes nécessaires à notre défense (dissuader, protéger, connaître et anticiper, prévenir, intervenir). S'appuyant sur la modernisation des armées et sur des coopérations accrues, ce modèle d'armée doit également permettre de garantir notre autonomie stratégique nationale, inscrite désormais dans la perspective d'une autonomie stratégique européenne. Afin de réaliser cette Ambition, le Président de la République, chef des armées, leur assigne les missions à remplir et les contrats opérationnels, dont découlent les formats de nos forces pour 2030.

2 /// PRÈS DE 200 MILLIARDS D'EUROS SUR CINQ ANS : UNE RESSOURCE INÉDITE, À LA HAUTEUR DE L'AMBITION

Pour réaliser l'Ambition 2030, le Président de République a décidé d'un effort inédit de 198 milliards d'euros au profit des armées sur les cinq premières années de la LPM, soit jusqu'en 2023. Jusqu'en 2022, le budget augmentera de 1,7 milliard d'euros par an, puis de 3 milliards d'euros en 2023, portant le budget des Armées à 39,6 milliards d'euros par an en moyenne, hors pensions, entre 2019 et 2023. Sur cette période, c'est un effort représentant 7,4 milliards d'euros de plus par an en moyenne que sur la période 2014-2018 (32,2 milliards d'euros par an). Au total, les ressources des armées augmentent de près d'un quart (+23 %).

Cet apport financier exceptionnel en faveur des armées s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Président de la République de porter l'effort de défense à 2 % de la richesse nationale à l'horizon 2025. Constatant les tensions résultant de la baisse régulière de cet effort de défense depuis vingt ans, notamment eu égard à l'intensification récente des engagements et à la dégradation du contexte sécuritaire international, il s'agissait de mettre un terme à la lente érosion des capacités militaires. Ainsi, la LPM 2019-2025 programme des besoins à hauteur de 295 milliards d'euros, couverts de manière ferme jusqu'en 2023. Cela portera alors l'effort de défense à 1,91 % du PIB contre 1,78 % en 2017. Les ressources pour les années 2024 et 2025 seront précisées lors d'une actualisation prévue en 2021, prenant en compte la situation macroéconomique à cette date, dans l'objectif de porter l'effort national de défense à 2 % du PIB en 2025.

C'est un budget sincère et fidèle pour les armées, garantissant, dès la programmation, une meilleure adéquation entre les ressources consenties et les dépenses programmées, préservant ainsi la capacité d'investissement des armées, sans risque majeur de remise en cause des commandes et des livraisons de matériels. En effet, couverte intégralement par des ressources budgétaires, les dépenses programmées excluent toute hypothèse de recettes exceptionnelles. De même, la provision au titre des opérations extérieures et des missions intérieures sera progressivement portée à un niveau plus conforme aux dépenses constatées récemment, passant d'un montant de 450 millions d'euros, fixé jusqu'alors, à 1,1 milliard d'euros dès 2020. Le financement de l'Ambition 2030 est ainsi sécurisé.

3 /// PREMIÈRE ÉTAPE DE L'AMBITION 2030, UNE LPM 2019-2025 DE RENOUVEAU

Répondre aux besoins immédiats des armées et préparer l'avenir, tels sont les objectifs de cette loi de programmation militaire pour 2019-2025, qui sera la première étape vers le modèle d'armée complet et équilibré voulu par le Président de la République dans le cadre de l'Ambition 2030. Pour réaliser cet objectif, cette « LPM de renouvellement » se décline en quatre axes complémentaires, répondant aux préoccupations de court terme (axes 1 et 2), tout en s'inscrivant résolument dans la préparation de l'avenir (axes 3 et 4).

- Axe 1, « Une LPM à hauteur d'homme »

Alors que les précédentes lois de programmation focalisaient leur attention sur la réalisation ou la préservation des équipements des armées, cette présente loi place également au centre de ses préoccupations immédiates les soldats, les marins, les aviateurs, le personnel militaire et civil du ministère ainsi que leurs familles. Ceux-ci ont en effet été fortement sollicités, voire éprouvés, par l'intensité des engagements récents au-delà des contrats opérationnels prévus, sur les théâtres d'opérations extérieures comme sur le territoire national.

Il s'agit de garantir aux hommes et aux femmes de la Défense les moyens de remplir leurs missions et d'améliorer ainsi les conditions d'exercice du métier des armes à travers leur formation, leur préparation opérationnelle, leurs petits équipements et leur paquetage, en entraînement comme en opération. Il s'agit aussi de leur garantir le temps nécessaire à l'activité opérationnelle, à travers un effort marqué au profit de la disponibilité des matériels et de l'accès aux infrastructures indispensables (zones de tir et simulateurs, par exemple).

Il s'agit aussi d'apporter une attention particulière au « quotidien du soldat », aux conditions de vie ou de travail du personnel militaire ou civil, comme de sa famille. Cela repose sur un effort accru aux bénéfices des infrastructures de vie courante, de soutien et de condition du personnel (à travers notamment la poursuite du « Plan famille » décidé en octobre 2017), mais aussi sur un renforcement ciblé des effectifs à hauteur de 6 000 postes supplémentaires, inversant résolument la tendance à la baisse des trente dernières années. La moitié de ces créations, soit 3 000 postes, bénéficiera aux domaines du renseignement et du numérique.

- Axe 2, « Renouveler les capacités opérationnelles »

Pour mettre fin au vieillissement des matériels militaires, la loi de programmation militaire prévoit un effort accéléré en faveur de la modernisation des équipements conventionnels. Les matériels les plus anciens, dont l'usure a été accélérée par l'intensité des engagements récents, seront remplacés de manière plus rapide. En particulier, 50 % des nouveaux blindés médians de l'armée de Terre seront livrés d'ici 2025, dans le cadre de l'accélération du programme SCORPION. La Marine nationale bénéficiera de sous-marins nucléaires d'attaque et de frégates plus modernes, avec la livraison des nouveaux BARRACUDA, des FREMM et des FTI (respectivement 4, 8 et 2 livrés en 2025). L'armée de l'Air bénéficiera de l'arrivée d'avions ravitailleurs, de drones et d'avions de chasse nouveaux (28 Rafale) ou rénovés (55 M2000 D). Parallèlement, les infrastructures d'accueil de ces nouveaux matériels seront modernisées.

Dans le même temps, cette accélération des livraisons permettra de réduire les manques capacitaires qui s'avéraient critiques dans certains segments d'équipement. En particulier, le nombre d'avions ravitailleurs et de transport stratégique est porté de 12 à 15 appareils d'ici 2025 et une livraison des douze premiers exemplaires sera achevée dès 2023. Compte tenu de l'enjeu que cela représente en termes de souveraineté et d'action de l'État en mer, la cible du nombre de « patrouilleurs » de la Marine nationale est portée de 17 à 19, dont 11 patrouilleurs de nouvelle génération auront été livrés en 2025, contre 4 initialement prévus. De même, le remplacement des bâtiments de ravitaillement à la mer à « simple coque » sera accéléré de deux ans et l'arrivée de 32 canons CAESAR avant la fin de la LPM permettra d'homogénéiser le parc d'artillerie de l'armée de Terre. Cette LPM verra également le lancement du renouvellement des deux composantes de la dissuasion nucléaire, conformément à la décision prise par le Président de la République.

- Axe 3, « Garantir notre autonomie et soutenir la construction d'une autonomie stratégique européenne »

Pour cela, la LPM capitalise sur des capacités discriminantes à forte valeur ajoutée, conférant à la France la capacité de jouer un rôle fédérateur dans des coalitions (moyens de renseignement, capacités cyber, groupe aéronaval, capacités de commandement, action dans l'espace exo-atmosphérique, missiles de croisière, défense aérienne élargie). Ces capacités à forte valeur ajoutée autoriseront davantage de souplesse et d'agilité dans l'emploi des forces, les rendant capables d'agir en amont comme en aval des crises.

Ces capacités à forte valeur ajoutée favorisent une coopération accrue et la consolidation d'une autonomie stratégique européenne. Contribuant à faire des armées françaises une référence en Europe, elles renforcent la capacité de la France à convaincre et à fédérer nos alliés autour d'intérêts stratégiques communs. Il s'agit de favoriser la création ou le renforcement de solidarités de fait en matière de coopérations industrielles et opérationnelles ou de mise en commun de capacités militaires. Renforçant notre interopérabilité en cas d'engagement de nos forces, elles favorisent l'émergence d'une culture stratégique commune entre États européens, capables et volontaires.

Ces mêmes capacités permettent aux armées françaises de se préparer à l'évolution des menaces dans les nouveaux espaces de confrontation, lieux de compétition stratégique identifiés par la Revue stratégique. Dans le domaine spatial, les capacités de surveillance, d'écoute et de détection seront améliorées avec la consolidation et la modernisation de notre système d'information spatiale (SIS) notamment. Dans l'espace numérique, le nombre de « cybercombattants » sera porté de 3 000 à 4 000 et 1,6 milliard d'euros (sur la période 2019-2025) seront investis au profit de la lutte dans ce nouveau lieu de confrontation à part entière.

- Axe 4, « Innover pour faire face aux défis futurs »

À travers l'innovation, la loi de programmation militaire prépare la supériorité opérationnelle et technologique future des armées, indispensable à l'autonomie stratégique de la France. À la fois en termes d'innovation d'usage ou de technologies de rupture désormais plus fréquemment issues des développements du secteur civil dans des temps de plus en plus courts, l'innovation joue un rôle majeur dans la capacité des armées à faire face aux défis futurs. C'est la raison pour laquelle le budget au profit des études amont, de l'innovation en matière de recherche et de développement sera porté de 730 millions d'euros en 2018 à 1 milliard d'euros en 2022.

Parallèlement, la loi de programmation militaire engage les phases préparatoires des grands programmes d'armement structurants pour l'avenir. Avec un budget moyen de 1,8 milliard d'euros par an consacré, dès le début de période, à la conception des futurs grands programmes d'armement, la LPM prépare l'excellence technologique de notre base industrielle de défense, contribuant ainsi à préserver notre souveraineté, sans exclure les coopérations industrielles internationales. Cet effort constitue en outre un levier majeur pour l'économie et l'emploi en France. Sur le plan opérationnel, cela permettra de mener les études utiles à la conception d'un nouveau porte-avions, du char de combat et du système de combat aérien futurs, qui entreront en service après 2030.

En dernier lieu, l'innovation et la numérisation seront au cœur de la transformation et de la modernisation du ministère, qui seront intensifiées au cours de cette LPM. Il s'agit d'améliorer l'efficacité et la performance de la gestion du ministère, de la simplifier au profit des agents qui y servent, de répondre à l'exigence que chaque euro dépensé le soit utilement au profit de notre outil de défense. Inscrits dans le cadre du plan interministériel « Action Publique 2022 », quatorze chantiers de transformation et de modernisation seront mis en œuvre, dont la réforme du maintien en condition opérationnelle des équipements ou la transformation de la Direction générale de l'armement, afin notamment que cette dernière permette de mieux tirer avantage de la révolution numérique en matière de développement, de réalisation de programme ou d'acquisition d'armement. Dans le cadre de ces transformations, les gains seront réinvestis au profit des besoins les plus prioritaires.

4 /// UN DISPOSITIF NORMATIF : DES RÈGLES DE DROIT POUR ACCOMPAGNER L'AMBITION DE LA LPM

Le volet normatif de la LPM permet en particulier d'améliorer l'exercice des missions opérationnelles du ministère des Armées, de mettre en œuvre son programme de transformation et de modernisation, ainsi qu'une gestion plus efficace de ses effectifs. Ainsi, la LPM prévoit notamment la pérennisation du service militaire volontaire, l'extension du congé de reconversion à tous les militaires blessés en service, l'accès à un mandat de conseiller municipal au personnel militaire en position d'activité sous certaines conditions, les conditions de protection pénale des « cybercombattants », l'autorisation de prélèvements biométriques en opération extérieure.

Le rapport annexé à la LPM détaille les orientations de la politique de défense française pour les sept prochaines années, notamment en termes humains, capacitaires, industriels et financiers.